Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le
ID : 029-212901052-20261016-2026353-AR

Landi Visiau
Agir ensemble

Arrêté n° 2026/353
Portant sur la fermeture provisoire des terrains de sport de Ty Guen

Le Maire de LANDIVISIAU,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1 et L 2212-2,

Considérant les conditions météorologiques et par voie de conséquence l'état du terrain et la nécessité de le préserver,

Considérant que l'utilisation du terrain dans ces conditions est susceptible d'entrainer une dégradation importante de sa surface et de ses équipements ainsi que de compromettre sa remise en état et sa disponibilité ultérieure,

Considérant qu'il appartient au Maire de réglementer l'accès aux terrains de sport suivant :

- Terrain d'entraînement et terrain d'honneur du stade TY GUEN,

ARRETE :

Article premier : L'utilisation des terrains de sport dénommés ci-dessus sont interdit du vendredi 16 octobre 2026 8h00, jusqu'au lundi 19 octobre 2026 8h00.

Article deux : Le présent arrêté est affiché sur le site.

Article trois : Ampliation du présent arrêté sera affichée en Mairie à compter de ce jour.

Article quatre : Madame la Directrice Générale des Services, les services municipaux, et le cas échéant, les agents habilités, sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Article Cinq : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « *Télérecours citoyens* » accessible par le site internet *www.telerecours.fr*.

Fait à Landivisiau, le 15 octobre 2026

Pour le Maire et par délégation,
L'adjoint au Maire « Sport – Vie associative »
Erwan SAOUT

VILLE DE LANDIVISIAU
FINISTÈRE

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En préfecture, le 16 OCT. 2026
Et de la publication, le 16 OCT. 2026
Fait à Landivisiau, le 16 OCT. 2026
Pour le Maire et par délégation,
La Directrice Générale des Services,
Sonia PORHEL FERREIRA